PROGRAMME DE FORMATION
à la gestion techniques et administratives continue des centres chargés d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière.

Prérequis :

- Avoir suivi au préalable la formation GTA initiale.

Objectif :

- Appréhender les évolutions réglementaires, organisationnelles et statistiques du dispositif permis à points en lien avec l'arrêté du 26 juin 2012.

Public visé :

- Tout personne désireuse de maintenir son agrément pour exploiter un centre de sensibilisationà la sécurité routière ou désireuse de continuer d'encadrer administrativement l'organisation des stages de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre du permis à points ayant déjà réalisée la formation initiale.

Durée :

- 7 heures de formation (soit 1 journée de 7h effectives).

Modalité et délai d'accès :

- À réception de la convention complétée et signée (2 jours à 4 semaines).

Tarif :

- 291,67 euros HT soit 350 euros TTC.

Méthodes mobilisées :

- *Méthode pédagogique* : active et expositive.
- *Moyen/outils utilisés* : supports pédagogiques (PowerPoint, questionnaires de connaissances avant, pendant et après la formation, quizz, étude de cas…).
- *Documents remis durant la formation* : dossier de formation contenant des documents de réglementation notamment le texte de réglementation du 26 juin 2012.

Encadrement :

- Mr d'Arbaud Joël – formateur certifié par l'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches).

Modalités d'évaluation :

- Évaluation des connaissances et savoir-faire, feuille de présence et attestation de formation.
- *Validation* : l'organisme envoie à l'INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches) un bilan à la fin de chaque session + l'attestation de suivi de stage.

Accessibilité :

- En cas de nécessité d'adaptation de l'accueil et de la pédagogie (ex : situation de handicap), merci de nous contacter pour en étudier la faisabilité.

Mis à jour le 21 octobre 2025